FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Samedi 5 Mai 1923

LE NUMERO 15 CENTIMES

Edition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

La Politique du Jour

La Représentation Proportionnelle

Voilà de nouveau aux prises partisans de la proportionnelle et partisans de l'ancien mode de scrutin majoritaire. Déjà, de beaux discours ont été prononcés, et il en sera prononcé d'autres, encore plus beaux selon toute probabilité, à la rentrée des Chambres.

La question est de savoir si la Chambre des députés doit être le miroir du corps électoral et représenter toutes les opinions du pays, ou s'il suffit que la majorité, seule, y soit représentée.

Problème ardu, s'il en est ! Mais aussi, qui ne paraît guère mériter tout le tapage qui se fait autour de lui. Car enfin, en définitive, c'est la majorité, celle des électeurs ou celle de la Chambre, qui doit triompher ! Que ce soit la majorité des électeurs qui triomphe d'abord dans le Pays et n'envoie à la Chambre que des députés d'un même parti, ou que ce soit la majorité des élus qui triomphe ensuite au Parlement, il semble que ce soit tout un.

Ce dernier système paraît même avoir l'avantage sur l'autre de permettre des gouvernements plus forts, parce que n'ayant rien à craindre des embûches de minorités trop faibles. Et c'est là le raisonnement qu'on voit de plus en plus reproduit dans les organes des partisans du scrutin d'arrondissement.

Hâtons-nous de dire que ce raisonnement est spécieux au premier chef. Il n'y a pas, en effet, qu'une question à trancher au cours d'une législature de quatre ans. Le législateur peut être appelé à résoudre des problèmes qu'il est impossible de prévoir au jour de l'élection. Les partis politiques ne peuvent étudier dans leurs programmes électoraux la matière de tous les ordres d'activité de la collectivité humaine : ils prévoient la solution de quelques points, et c'est tout.

Dans ces conditions, il nous paraît préférable que tous les partis soient représentés à la Chambre. A la minorité de faire l'effort nécessaire pour grossir ses rangs ! Mais nous préférons cela à la création, au Parlement, d'une majorité factice, disposant d'un pouvoir sans contrôle et tendant, par le fait, à créer une véritable dictature occulte, désavouée peut-être par les deux tiers du pays.

Le mark et les réparations

Les cent marks allemands valaient sept centimes et demi depuis trois mois. Ainsi que nous l'avions fait prévoir, la débâcle a commencé. Le 28 avril, les cent marks ne valaient plus que 4 centimes 7/8, et ceci peut être considéré comme le commencement de la fin. Il faudra, en effet, augmenter bientôt les salaires des ouvriers allemands d'un tiers au moins, et la banqueroute monétaire se précipitera brusquement.

L'Allemagne ne peut mettre en circulation une monnaie nouvelle basée sur l'or avant d'avoir liquidé la question de la Ruhr et celle des Réparations. Car une monnaie nouvelle suppose un budget en équilibre (ou sinon elle est bientôt dépréciée), et le Reich ne pourra pas équilibrer son budget tant qu'il dépensera, pour lutter contre nous, dix fois le montant de ses recettes.

Le général Spears, député anglais, vient de publier un projet par lequel il espère aboutir à assurer la sécurité future de la France. Laissant aux financiers le soin de résoudre le problème des Réparations, il s'en tient à celui de notre sécurité. Le général propose de démilitariser la rive gauche du Rhin ,ainsi qu'une zone de 50 kilomètres sur la rive droite, comprenant la Ruhr. Dans cette région, il ne serait construit aucune fortification ni effectué de travaux militaires ; il n'y aurait, d'autre part, aucune troupe et aucun recrutement n'y serait admis. Une gendarmerie internationale, dépendant de la Société des Nations, y imposerait ces conditions. Les chemins de fer et la police locale seraient également sous le contrôle de la Société des Nations, ainsi que les hauts fonctionnaires de la région.

L'avantage de ce projets, pour le général Spears, serait de forcer l'Allemagne à mobiliser ,en cas de guerre, très loin de la frontière française. Il faut, en effet, à une armée un obstacle derrière lequel elle puisse faire sa mobilisation. L'Allemagne avait jusqu'ici le Rhin. Elle n'aurait plus que le Weser.

Que vaut ce projet dont la presse nous entretient aujourd'hui ? Pas plus que les autres, à nos yeux ! Que les Allemands mobilisent derrière le Rhin ou derrière le Weser, ce n'est pas ce qui nous empêchera d'être battus si nous persistons, dans une politique à courte vue, à semer la haine et à provoquer la revanche. Que les démocraties des deux pays recherchent, par-dessus les frontières ,les ententes nécessaires, sans souci de leurs gouvernements, et l'on peut être sûr qu'il y aura là, pour nous, une garantie de paix autrement efficace que toutes celles que vous apporteront tous les généraux du monde !

E. COUTEAUX,
Député du Nord.

L'Anneau d'Argent

L'anneau charmant des fiançailles, celui que la jeune fille reçoit en rougissant et qui lui laisse au cœur un serrement d'inquiétude et d'espoir, à la fois délicieux et profond.

L'Anneau d'Argent

Le plus beau des romans d'amour, le plus passionnant des romans vécus qu'a écrits le maître écrivain Georges de Boisforet, commencera dans le REVEIL

Dimanche 6 Mai

LIRE EN DEUXIEME PAGE : LE CRIME D'UN IVROGNE A VALENCIENNES.

UN RECORD DE REPOPULATION

Arnèke, pays des Familles nombreuses

Sur une population de 1400 habitants, 41 ménages ont mérité la Médaille de la Famille Française dans la petite commune flamande de l'arrondissement d'Hazebrouck

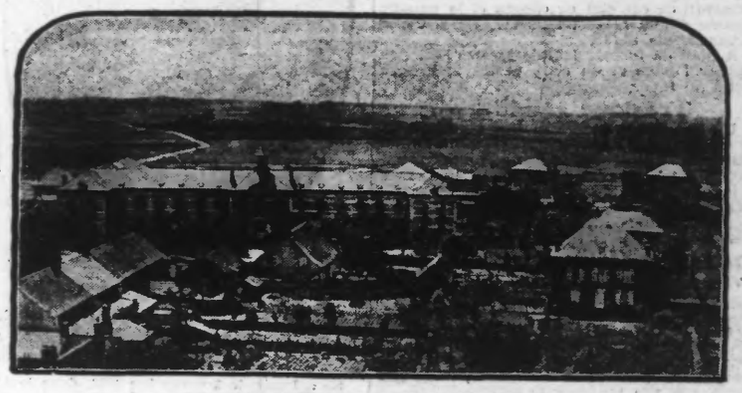

LE PANORAMA DU VILLAGE D'ARNEKE

(De notre envoyé spécial)

On se plaint en France de la diminution de la natalité. Des statistiques, des graphiques, des cartes bourrées de chiffres et marbrées de taches sombres, nous rappellent périodiquement la progression croissante du danger menaçant.

La France va-t-elle manquer d'enfants ?

C'est la question que se posent les ligues, les alliances, les sociétés d'encouragement et les organisations de défense de la natalité.

Là-bas, dans les grasses plaines des Flandres, il est, dans le Nord, une petite commune tout à fait méconnue qui offre un exemple peut-être unique en France, et est susceptible de relever la confiance des plus pessimistes.

C'est d'Arnèke que nous parlons, petite localité située le long de la voie Lille-Dunkerque, à la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck, qui, avec ses maisons blanches aux toits de tuiles groupées autour du massif beffroi de l'église communale, forme une tache polychrome dans la vaste plaine verdoyante et fertile qui s'étend à perte de vue, au pied des monts de Cassel et des Récollets.

Fidèlement attachés à leur terre, les habitants de cette commune, comme tous les paysans de la contrée, ont conservé intact le culte sacré de la famille.

Si la natalité diminue généralement en France, il est avéré que les fortes familles sont plus nombreuses dans les pays flamands que partout ailleurs. Proportionnellement à sa population, il semble cependant qu'Arnèke avec ses 1.400 habitants détienne actuellement dans le Nord et peut-être en France le record des familles nombreuses.

Voulez-vous voir de belles « tablées », nous avait-on dit. Allez à Arnèke. Vous en trouvrez une bonne trentaine.

Nous avons suivi le conseil. Nous y sommes allés. Ce n'est pas cependant trente grandes familles qu nous avons trouvées mais quarante.

Quarante mères d'au moins cinq enfants y ont reçu en effet, ou sont sur le point d'obtenir, la médaille de la famille française accordée par le gouvernement aux mères de familles méritantes.

41 familles 283 enfants vivants

Dans le modeste bureau du secrétariat de la mairie, le maire, M. Isaert, nous reçoit avec amabilité mêlée de surprise évidente.

Que peut bien venir faire à Arnèke un journaliste lillois ?

Le premier magistrat municipal est bien loin de se douter que sa commune détient un record.

C'est donc le plus simplement du monde, et sans la moindre fierté, qu'il nous montre ce qu'il croit tout à fait normal, le tableau des médailles distribuées ou à accorder, avec les noms des familles intéressées. On ne nous a pas trompés. Arnèke est vraiment une commune unique.

Sur le tableau d'honneur nous lisons en effet :

Médailles d'or. — Pyckaert-Montmorency, 11 enfants. — Cazeel-Debruy Jérémie, 10. — Beaucamp-Vandenkoornhuyte, 10. — Caulier-Wyart, 10. — Denaes Léon, 10 (sa demande n'est pas encore satisfaite). — Famille Wexsteen, 10 enfants (la mère étant décédée la distinction ne peut être accordée).

Médailles d'argent. — Veuve Descamps-Plakeel, 9 enfants. — George-Allayes Aimé, 8. — Lams-Vermeersch, 8. — Vaesken-Callin Auguste, 8. — Wulleman-Herreman, 8. — Wydeauw-Blondé veuve, 8. — Veuve Marcotte-Vanhove, 8. —

Vingt-huit familles ont obtenu la **médaille de bronze.** Ce sont les ménages : Bollengier-Decuyper, 7 enfants. — Dujardin-Deroo, 7. — George-Desmedt Julien, 7. — Leur-Outerleys, 7. — Moreau-Charley, 7. — Bailly-Decool, 6. — Beckaert-Sterkeman, 6. — Caillau-Lefebvre Alfred, 6. — Defoort-Volpoet, 6. — Jonckhère-Gamay, 6. — Kerfyser-Grimbert, 6. — Lauwerier-Bellengier, 6. — Patou-Baron, 6. — Romel-Hugo, 6. — Lardeur-Verhaghe, 6. — Vaesken-Blondé veuve, 6. — Vermeersch-Decroocq, 6. — Versmeersch-Leurs, 6. — Verstaevel-George, 6. — Dequidt-Duhamel, 6. — Damman-Willier, 5. — Debroucker-Drieux, 5. — Devulder-Baelen, 5. — Leleu-Duyme, 5. — Maeght-Devynck, 5. — Sebraen-Nevians, 5. — Simon-Pettel, 5 et Jehoo-Sely, 5.

En faisant le calcul nous arrivons **au total impressionnant de 283 enfants vivants de tous âges naturellement pour 41 familles.**

N'est-on pas en présence d'un record ?

De nombreux garçons et filles de la localité ayant à leur tour fondé des foyers dans les environs, on arrive à faire la constatation que les familles nombreuses d'Arnèke ont à elles seules peuplé toute une région.

Chez la famille Pyckaert

Avant de quitter le pays des familles nombreuse, nous avons tenu à rendre visite à la famille Pyckaert, qui figure en tête du suggestif tableau.

C'est un petit estaminet de campagne, à deux pas de la route de Cassel, qui abrite la plus imposante lignée d'Arnèke.

Le père, courtier en lin, a élevé ses onze enfants, dont la plupart, resplendissants de santé, sont assemblés pour le dîner autour de la table familiale.

Sur les 11 enfants, 2 garçons et 3 filles sont mariés. La famille s'est déjà accrue de 6 petits-enfants, et tout porte à croire que sa croissance ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

Deux des filles ont quitté la région. L'une a épousé pendant la guerre un « Tommy » logé à Arnèke, et est partie pour l'Angleterre, accompagnée de sa sœur encore célibataire. Quant aux autres enfants, ils sont tous dans la localité ou ses environs.

Comme dans tout le pays flamand, les liens familiaux sont solides à Arnèke.

Dès que viennent la kermesse, la neuvaine, ou toute autre fête locale, les familles se groupent autour des grands-parents pour célébrer les fiançailles du grand aîné, ou fêter les premiers pas du dernier venu. Autour des tables légendaires pour la plupart bien garnies et copieusement arrosées, on chante, on rit, on boit, on s'amuse. Les vieilles traditions ont toujours force de loi en pays flamand.

Si Arnèke n'a pas d'autre titre à la célébrité, elle peut du moins s'enorgueillir de battre, dans le Nord, le record des familles nombreuses. C'est déjà quelque chose !

Marcel POLVENT.

Un ouvrier des Mines d'Anzin a fait une horrible chute

Au puits Lambrecht, des mines d'Anzin, qui, il y a quelque temps, fut le théâtre d'un terrible accident, on a, aujourd'hui à déplorer la mort d'une nouvelle victime du travail.

Le mineur Arthur Dubus, 40 ans, demeurant au hameau de Belle-Vue, à Denain, travaillait à l'étage 450. Son hercheur, qui se trouvait à l'étage 570, poussant devant lui une berline, cria tout à coup à l'aide, la berline venant de sortir des rails.

Dubus voulut se porter à son secours, mais il alla s'abattre au fond d'une beurtia d'une profondeur de 120 mètres.

Le malheureux fut relevé dans un état affreux, le corps horriblement mutilé, était méconnaissable.

Les offres allemandes sont inacceptables

Les Gouvernements français et belge vont s'entendre pour l'envoi d'une réponse au Reich

Ainsi que l'on s'y attendait, aussi bien en Allemagne que chez les Alliés, les offres allemands au sujet des réparations, ont été considérées comme inacceptables. En France, d'abord, le Conseil des ministres, réuni jeudi matin, a été unanime à considérer les propositions allemandes comme inacceptables, tant en raison des conditions posées et de l'absence de garanties, qu'à cause de l'insuffisance des chiffres offerts.

Le président du conseil s'entendra avec le gouvernement belge pour l'envoi de la réponse au gouvernement allemand et la communication qui en sera faite à tous les Alliés.

Pour la Belgique,le baron de Gaiffier d'Hestroy, ambassadeur à Paris, a conféré, jeudi matin, avec MM. Perretti de la Rocca, au ministère des affaires étrangères, au sujet des propositions allemandes.

Des échanges de vues vont se poursuivre entre Paris et Bruxelles, en vue de la réponse à faire par les deux gouvernements à ces propositions.

Il est possible qu'une note commune des deux puissances soit rédigée de concert.

Mais il est plus probable que la réponse à l'Allemagne sera faite séparément, par chaque gouvernement, en deux textes distincts, qui exprimeront d'ailleurs un point de vue identique. Telle fut, d'ailleurs, la procédure suivie au moment de la signification à l'Allemagne de l'occupation de la Ruhr.

Les raisons de la France

Paris, 3. — La note officielle communiquée ce matin, à l'issue du conseil des ministres, précise avec toute la clarté désirable l'attitude du gouvernement français en présence des propositions allemandes.

Le communiqué énumère les raisons d'ordres divers qui empêchent le cabinet de prendre la note allemande en considération comme base de discussion.

C'est, en premier lieu, à cause des conditions posées par M. Cuno, notamment la continuation de la résistance passive dans les territoires occupés, leur évacuation préalablement à l'ouverture des pourparlers, sans parler de l'anéantissement des barrières douanières, de l'abolition du droit de recourir aux sanctions et de saisir des gages, etc.

D'autre part, les offres allemandes ne s'accompagnent d'aucune espèce de garanties, soit d'ordre gouvernemental ou privé.

Enfin, le montant lui-même de l'offre du Reich, 30 milliards de marks-or, au lieu de 132, est tout à fait insuffisant. Les Alliés recevraient au plus 15 milliards sur l'emprunt de 20 milliards, soit 7 à 8 milliards pour la France.

Les anglais sont déçus

Londres, 3. — Les journaux anglais enregistrent sans la critiquer, la quasi unanimité qui s'est affirmée dans la presse française pour qualifier de dérisoire la proposition de Berlin.

Dans les milieux officieux, on déclare sans ambages, que même si le chiffre proposé par le gouvernement allemand n'était pas aussi ridiculement insuffisant, son offre serait irrecevable, par sa requête concernant l'évacuation immédiate de la Ruhr.

Mais ce chiffre est tellement inférieur à celui que fixait le gouvernement britannique dans le plan de janvier dernier, qu'il n'y a pas de chance qu'on le considère à Londres comme susceptible de servir de base de négociations.

Même chez ceux qui attaquent la politique de la France à l'égard de l'Allemagne, la note allemande a produit une impression de déception.

Le « Daily Telegraph » dit : « La note allemande est une « énerie diplomatique » ; il est impossible d'y voir la moindre disposition de sincérité de la part de l'Allemagne ».

Certains points, néanmoins pourraient servir de base

Le « Times » écrit que l'offre allemande donne seulement les garanties les plus vagues et qu'elle est présentée si maladroitement et de telle façon qu'elle peut blesser la susceptibilité de tout Français.

Le « Journal de la Cité » estime cependant qu'il ne serait pas très sage à la France et à la Belgique, de rejeter cette offre trop rapidement, car elle suggère certains points qui pourraient aboutir à un règlement.

Le « Daily Chronicle » estime que le montant proposé est trop réduit; mais il prétend voir dans le discours de M. Poincaré et les commentaires de la presse française, l'indication que les chiffres auraient peu importé si l'Allemagne abandonnait sans condition sa résistance passive. Ce journal professe l'opinion que malgré tout, l'Allemagne a fait un grand pas en proposant de laisser le problème entre les mains d'une commission internationale.

VOIR LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

Caudry va célébrer les Fêtes de la Dentelle

Mlle ANGELE DELACOURT
Reine de la Broderie

La ville de Caudry, du Cambrésis, s'apprête à célébrer cette année la fête de la Dentelle avec un éclat tout particulier.

Nous avons dit ce que serait cette fête, nous donnons aujourd'hui la photographie de la reine de la broderie, Mlle Angèle Delacourt, qui a été élue dimanche dernier.

L'attaque audacieuse de la perception de Levallois

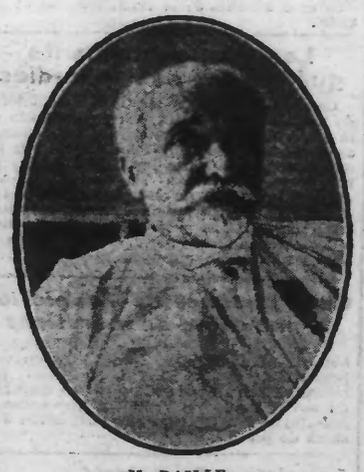

M. DAILLY,
Receveur des Contributions

Nous avons relaté cette audacieuse attaque à main armée qui se produisit au bureau des Contributions de Levallois-Perret. Notre photographie représente la victime des malfaiteurs, M. Dailly, receveur des Contributions, à qui M. De Lasteyrie a remis mardi dernier la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

QUATRE ANS APRÈS

On a arrêté à la Bourse de Lille l'auteur de la tuerie de Sailly-lez-Lannoy

C'est le filleul de la fermière, Mme Darras
Le criminel a passé des aveux complets

Nos lecteurs ont encore en mémoire le triple assassinat commis dans la nuit du 8 au 9 avril 1919, en la ferme de Meurchin à Sailly-lez-Lannoy.

On se souvient qu'une fermière, Mme Vve Darras, femme d'un ancien conseiller général, son chef de culture ; Mr Arthur Leclercq et la bonne de Mme Darras, Mlle Julienne Dubus, massacrés à coups de revolver, furent les victimes de cette effroyable tuerie, laquelle avait le vol pour mobile.

Louis DUMONT, le filleul assassin

On constata, en effet, après la découverte du crime, qu'une somme de 4.500 fr en billets de banque, de 9.000 francs de bons communaux, des villes de Villems et d'Evian, ainsi que les couverts en argent appartenant à la fermière avaient disparu.

L'enquête policière

En dehors de la police locale et de la gendarmerie, la brigade mobile fut appelée à s'occuper de cette affaire et à procéder aux constatations judiciaires.

Elle établit que les assassins — on crut longtemps que ce forfait était l'œuvre d'une bande de malfaiteurs — avaient pénétré dans la ferme par l'une des fenêtres de l'habitation, après en avoir démastiqué un carreau, et en tournant ensuite l'espagnolette.

Ce carreau de vitre sur lequel se remarquaient des empreintes digitales assez nettes, fut saisi et envoyé à Paris, au service de l'identité judiciaire, à toutes fins utiles.

Au cours de l'enquête, les soupçons se portèrent sur un ouvrier de la ferme, un sieur Alfred Masse, âgé d'une soixantaine d'années. Le malheureux dont la mémoire n'était plus très nette, avait eu le tort de fournir un emploi de son temps dans lequel il existait des lacunes. Ceci lui valut d'être incarcéré pendant six mois à la maison d'arrêt de Lille à titre de coupable présumé.

Finalement, faute de preuves, Masse fut relaxé, puis bénéficia d'un non-lieu.

Les investigations policières se portèrent donc d'un autre côté, mais on ne put rien découvrir d'intéressant et bientôt chacun considéra l'affaire comme classée. Il n'en était rien ainsi que l'on va pouvoir s'en rendre compte.

La bande des cagoules

Ces derniers temps, la brigade mobile mettait en état d'arrestation, une bande d'individus auteurs de nombreux méfaits et même de plusieurs crimes, comme précisément en 1919, dans la région roubaisienne.

Nous avons relaté en temps voulu ce superbe coup de filet policier. Parmi les quidams appréhendés, se trouvaient Jules Dendooven, Floris Lecocq, Gustave Petyt, etc.... etc.... dont on connaît les tristes exploits, perpétrés par leurs auteurs, les traits dissimulés par une sorte de cagoule d'où le surnom qui leur fut donné : de bandits à la cagoule.

On pensa d'abord que ces individus étaient également les auteurs du triple assassinat de Sailly et ils furent énergiquement cuisinés dans ce sens. Cependant, on ne put recueillir d'indice sérieux en leur défaveur à ce sujet.

On se préparait donc à abandonner l'inculpation sur ce point important lorsqu'un fait de prime-abord insignifiant vint enfin mettre les policiers sur voie.

Le flair d'un détective

Vers la fin de l'année 1922, un sieur Louis-René Dumont, 28 ans, né à Esplechin (Hainaut), y exerçant la profession de cultivateur en compagnie de ses parents et par conséquent sujet belge, était appréhendé à Aniche et transféré à la prison de Douai, sous l'inculpation de vol de numéraire.

Au cours de l'enquête sur ce Dumont, on apprit qu'il était le filleul de Mme Darras et que celle-ci le considérant comme son propre enfant, lui avait fait donner, à ses frais, durant 6 ans, au collège catholique de Wez (Belgique) une instruction supérieure.

Il fut au suplus établi que Dumont se rendait souvent chez sa marraine, où sa tante travailla d'ailleurs durant plus de 30 ans, et que partout,il connaissait fort bien les aîtres de la ferme de Meurchin.

Tout ceci, amena M. Lisparlette, commissaire et sous-chef de la brigade mobile à se livrer à certaines réflexions et déduction, dont il fit part à son chef, M. Benoit.

A la suite de la conversation qui eut lieu entre ces messieurs, l'inspecteur Savorin fut délégué à la prison de Douai, avec mission de prendre les empreintes digitales de Louis Dumont. Le résultat de cette opération fut communiqué à Paris, au service de l'identité judiciaire qui fut prié de comparer ces empreintes avec celles relevées, quelque temps auparavant sur certaines vitres dépendant de la ferme de Meurchin.

Le résultat de cet examen devait être décisif.

Le triomphe du système Bertillon

C'est M. Bayle, chimiste au service parisien de l'identité judiciaire, que l'on chargea d'examiner les deux genres d'empreintes. Ce travail fut mené avec la plus grande minutie. Les empreintes photographiées à une grande échelle, offraient des points de ressemblance tels que M. Bayle n'hésita pas à écrire dans son rapport, que la culpabilité de Dumont était probable, attendu qu'il y avait 12 points de concordance. Or, on sait que cinq de ces points suffisent pour permettre déjà de graves présomptions. Dès lors, il ne restait plus qu'à s'emparer de Dumont, qui ayant accompli à la prison de Douai une peine de quelques mois d'emprisonnement pour le vol commis par lui à Aniche, avait regagné ses pénates.

L'arrestation

L'appréhender en Belgique, il n'y fallait pas songer, attendu que l'intéressé était originaire de ce pays.

On pouvait il est vrai, saisir des faits la justice belge, mais la brigade mobile de Lille, tenait à terminer elle-même cette affaire et ceci est tout à son honneur.

Un policier fila donc le cultivateur, attendant avec patience, ce qui ne pouvait manquer d'arriver, que Dumont franchissant la frontière franco-belge vienne en France se faire cueillir.

Ceci expliquera à nos lecteurs comment et pourquoi, Dumont venu mercredi à la Bourse de Lille, pour ses affaires, fut arrêté par la brigade mobile, alors qu'il se trouvait confortablement installé au café de la Paix, situé sur la Grande Place.

Un cuisinage en règle

Conduit immédiatement auprès de M. Benoit, chef de la brigade mobile, le filleul de Mme Darras, fut mis au courant des travaux et constatations de M. Bayle. Ceci ne manqua pas d'émotionner l'intéressé qui, nous l'avons dit, a reçu une bonne instruction et se trouve être au surplus un garçon d'une intelligence au-dessus de la moyenne. Pressé de toutes parts, Dumont, après bien des réticences, déclara que les assassins de Mme Darras et de ses employés, étaient quatre soldats britanniques et que témoin impuissant, il avait assisté à leur forfait.

Ces militaires, dont j'avais fait la connaissance à un camp sanitaire installé à la frontière et se livraient à la traude de l'alcool. Dans la nuit du 8 au 9 avril 1919, ils me donnèrent une bicyclette et sans me dire où nous allions, m'emmenèrent vers Sailly-lez-Lannoy, à la ferme de Meurchin.

Comme je leur demandais ce que nous allions faire en cet endroit.

— Nous allons y voir un camarade qui est ordonnance, me répondirent-ils, mais je me rendis compte qu'ils voulaient tenter un mauvais coup et je refusai d'entrer avec eux dans la ferme de Mme Darras.

— Bien, répliqua M. Benoit, alors expliquez nous comment le carreau de la fenêtre démastiqué, porte vos empreintes.

— Oh c'est bien simple répondit Dumont, ce carreau fut enlevé par le soldat William, originaire de Durham, qui me le remit en me donnant l'ordre de le tenir.

— Mais, pourquoi avoir obéi passivement à cet ordre, pourquoi aussi ne pas avoir dénoncé les assassins et pourquoi surtout, avoir laissé emprisonner Alfred Masse, qui était innocent ?

— Je ne pouvais pas parler, car les auteurs du crime m'avaient menacé de représailles terribles. Ils m'avaient même dit qu'ils crucifieraient (sic) ma mère et mon père, si je les trahissais....

Et malgré toute l'insistance de MM. Benoit et Lisparlette il ne fut pas sur le moment possible d'obtenir du cultivateur, autre chose que ce récit qui, on l'a deviné, ne constituait qu'un tissus de mensonges.

Une confrontation émouvante

LES AVEUX DE L'ASSASSIN

C'est alors que M. Benoit eût l'excellente idée de convoquer le fils de la principale victime, M. Darras, qui exerce à Lewaerde (Belgique) la profession de brasseur, pour le mettre en présence de l'assassin présumé. Cette confrontation se déroula mercredi, vers 18 heures, dans le bureau du chef de la brigade mobile. Elle fut particulièrement émouvante.

En apercevant M. Darras fils, qu'il connaissait fort bien, Dumont eût un haut le corps. A nouveau pressé de questions, il haleta, prit les allures d'une bête traquée et finalement au milieu d'une crise de larmes et tout sanglotant, se jeta aux pieds de M. Darras.

— Pardon, je vous demande pardon !... Puis, il eût une véritable crise nerveuse et par la suite, on obtint de lui les aveux les plus complets.

« Je suis seul coupable, avoua-t-il. Pour commettre ce triple crime, je me suis servi d'un revolver allemand de gros calibre oublié par un soldat boche, chez mes parents à Esplechin.

« J'ai pénétré comme vous l'avez constaté par une fenêtre. Une fois dans la maison après avoir mangé les trois quarts d'un pot de confiture, je me suis dirigé vers la chambre de M. Leclercq où je savais que se trouvaient enfermés dans des meubles l'argent et les valeurs dont je voulais m'emparer.

« En y pénétrant, je me trouvai face à face avec le chef de culture. Quatre coups de mon revolver l'abattirent.

J'essayais de fracturer un meuble lorsqu'un rayon de lumière m'aveugla.

» C'était Mme Darras qui, muni d'une